

5.4 LE CONTENTIEUX FINANCIER ENTRE CONJOINTS ET EX-CONJOINTS

Les contentieux financiers post-divorce et les autres obligations à caractère alimentaire ont fait l'objet de respectivement 1 400 et 3 100 demandes en 2025, soit une baisse de 11 % et 4 % par rapport à 2024. Le nombre des demandes dans le cadre de l'indivision et du partage entre conjoints (10 000 demandes en 2025) est resté stable.

En 2025, le taux d'acceptation des demandes par le juge aux affaires familiales, lorsqu'il statue au fond, s'établit à 75 % pour les contentieux financiers post-divorce, 84 % pour les contentieux financiers hors post-divorce et 83 % pour les contentieux relatifs à l'indivision et au partage.

La durée moyenne des procédures s'élève à 9,4 mois pour les contentieux financiers après séparation des couples mariés, et à 8,5 mois pour les autres obligations à caractère alimentaire.

Elle est en revanche nettement plus longue pour le contentieux de l'indivision et du partage entre conjoints : 27,2 mois.

44 % des affaires terminées au fond en première instance en 2024 portant sur l'indivision et le partage, et 15 % des affaires relatives aux contentieux financiers vont en appel. Les durées moyennes de ces procédures en appel sont respectivement de 20,2 mois et 13,4 mois en 2025. Le juge de la cour d'appel ne statue pas sur le fond dans 30 % des affaires de contentieux financiers et de celles relatives à l'indivision et au partage. Quand il statue sur le fond, il confirme, totalement ou partiellement, la décision de première instance rendue dans 83 % des affaires relatives à des contentieux financiers et dans 89 % de celles portant sur l'indivision et le partage.

Définitions et méthodes

Les articles L. 213-3 et L. 213-3-1 du Code de l'organisation judiciaire définissent la compétence du juge aux affaires familiales (JAF). Outre celle qui lui est reconnue en matière de divorce ou d'exercice de l'autorité parentale, le JAF est compétent pour :

- l'homologation judiciaire du changement de régime matrimonial ;
- les demandes relatives au fonctionnement des régimes matrimoniaux et des indivisions entre personnes liées par un pacte civil de solidarité (Pacs) ou entre concubins ;
- la liquidation et le partage des intérêts patrimoniaux des époux, des personnes liées par un Pacs et des concubins ;
- les actions liées à la fixation de l'obligation alimentaire, de la contribution aux charges du mariage ou du Pacs ;
- les actions liées à la révision de la prestation compensatoire ou de ses modalités de paiement ;
- les actions liées au changement de prénom uniquement, depuis novembre 2016, lorsque le procureur de la République, sollicité par l'officier d'état civil, s'oppose au changement de prénom.

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, SG, SSER, exploitation statistique du Répertoire général civil.

Pour en savoir plus : « La contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant, deux ans après le divorce », *Infostat Justice* 141, avril 2016.
« Le regard des divorcés sur la résidence de leurs enfants », *Infostat Justice* 139, décembre 2015.

1. Demandes relatives au contentieux financier entre conjoints et ex-conjoints ⁽¹⁾					
	unité : affaire				
	2021	2022	2023	2024	2025
Contentieux financier post-divorce	2 048	1 832	1 674	1 540	1 369
Contribution aux charges du mariage	791	653	677	647	596
Demande de modification de la pension alimentaire versée au conjoint	827	763	707	599	495
Demande de révision de la prestation compensatoire	384	364	266	248	219
Demande relative au bail concédé à l'un des époux	46	52	24	46	59
Contentieux financier – autres obligations à caractère alimentaire	4 125	3 590	3 198	3 192	3 080
Demande d'entretien formée par l'enfant majeur	42	nc	nc	5	nc
Autres demandes à caractère alimentaire	4 083	nc	nc	3187	nc
Indivision et partage	10 008	10 350	10 860	10 432	10 474

⁽¹⁾ le contentieux lié aux contributions à l'entretien et à l'éducation de l'enfant est traité dans la fiche 5.3

2. Décisions ⁽¹⁾ relatives au contentieux financier entre conjoints et ex-conjoints ⁽²⁾ en 2025						unité : affaire
	Total	Acceptation totale ou partielle	Rejet	Désistement	Autres fins ⁽³⁾	Délai moyen (en mois)
Contentieux financier post-divorce	1 454	670	219	188	377	9,4
Contribution aux charges du mariage	639	280	102	115	142	8,0
Demande de modification de la pension alimentaire versée au conjoint	529	280	46	48	155	8,8
Demande de révision de la prestation compensatoire	231	80	nc	nc	64	15,3
Demande relative au bail concédé à l'un des époux	55	30	nc	nc	16	7,4
Contentieux financier - autres obligations à caractère alimentaire	2 944	1 715	338	442	449	8,5
Demande d'entretien formée par l'enfant majeur	7	nc	nc	0	0	4,8
Autres demandes à caractère alimentaire	2 937	nc	nc	442	449	8,5
Indivision et partage	8 899	3 660	727	993	3 519	27,2

⁽¹⁾ hors interprétation de jugement et jonction d'affaire
⁽²⁾ le contentieux lié aux contributions à l'entretien et à l'éducation de l'enfant est traité dans la fiche 5.3
⁽³⁾ radiation, caducité, etc.

3. Décisions⁽¹⁾ des cours d'appel relatives au contentieux financier entre conjoints et ex-conjoints⁽²⁾ en 2025

unité : affaire

Contentieux	Confirmation totale	Confirmation partielle	Infirmer	Autres fins ⁽³⁾	Délai moyen
Contentieux financier (hors mineurs)	121	140	53	133	13,4 mois
Indivision et partage	591	577	148	571	20,2 mois

⁽¹⁾ interprétation de jugement et jonction d'affaire
⁽²⁾ le contentieux lié aux contributions à l'entretien et à l'éducation de l'enfant est traité dans la fiche 5.3
⁽³⁾ radiation, désistement, caducité, etc.